

**Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes
Terres Solidaires**

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'ŒUVRE

Création d'un centre d'interprétation et de sensibilisation aux
changements climatiques à l'Observatoire de l'Aigoual

Date limite de réception des offres :
23 mars 2017 à 15h00

Règlement de la consultation

1. **Objet et étendue de la consultation**

1.1. Objet de la consultation

Création d'un centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques à l'Observatoire de l'Aigoual.

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'Observatoire de l'Aigoual en vue d'y créer un centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques.

Lieu d'exécution : Observatoire de l'Aigoual - 30570 VALLERAUGUE

1.2. Etendue de la consultation

Le présent appel d'offre ouvert est soumis aux dispositions des articles 25-I.1° et 67 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

1.3. Décomposition de la consultation

Il est prévu un découpage en deux lots :

- Lot 1 : maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'aménagement de l'Observatoire de l'Aigoual en vue d'y créer un centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques.
- Lot 2 : Maitrise d'œuvre pour la muséographie et la scénographie de l'exposition du centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4. Délai d'exécution pour les deux lots

La mission de maîtrise d'œuvre doit commencer au mois de **mai 2017**.

Le nouveau centre d'interprétation et de sensibilisation aux changements climatiques devra ouvrir ses portes au public pour la **saïson touristique de 2020**, soit au mois de mai 2020. L'ensemble des travaux d'aménagement devront donc être terminés à cette date.

1.5. Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.

En cas de présentation de l'offre sous la forme d'un groupement conjoint, et conformément à l'article 45 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'acte d'engagement est un document unique qui indique le montant et la répartition détaillée des prestations que chacun des membres du groupement conjoint s'engage à exécuter.

Pour le lot 1 uniquement, il est imposé aux candidats une visite du site. Le non respect de cette condition entraînera un rejet de la candidature. Cette visite a pour but de sensibiliser le candidat aux spécificités du lieu (isolement, conditions climatiques, accès...). Il n'y a pas de date imposée. Il est cependant impératif que le candidat prenne contact avec Mme Chantal VIMPERE, directrice Météo France de l'Observatoire, par téléphone (04 30 05 16 80 / 06 77 83 77 45) ou par mail (chantal.vimpere@meteo.fr) **au moins une semaine avant sa venue** afin de déterminer la date et l'heure de la visite. Une attestation sera remise à l'issue de la visite.

2. Conditions de la consultation

2.1. Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2. Mode de règlement et modalité de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de trente jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

2.3. Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécutions visées par l'article 14 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par les articles 13 et 14 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de consultation
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) pour le lot 1 et le cahier des charges valant CCTP pour le lot 2.
- Le cahier des charges incluant notamment le programme et l'estimatif des travaux et ses annexes

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat. Il est également disponible de façon dématérialisée sur le site Internet MarchésOnline.com (www.marchesonline.com). Aucun envoi du dossier sur support physique électronique ne sera effectué.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

4.1. Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants (DC1)
 - Les documents relatifs à la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (DC2)
 - Lorsque le candidat est en redressement judiciaire, il produit la copie du ou des jugements prononcés
 - Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaire global du candidat et le chiffre d'affaires de la mission faisant l'objet du marché public, portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des trois dernières années. Si le candidat n'est pas en mesure de présenter une telle déclaration sur la période demandée en raison d'une création récente, il indiquera à défaut la composition de ses effectifs à la date du dépôt de sa candidature.
 - Liste des missions exécutées au cours des trois dernières années, avec un accent mis sur des missions similaires à celle concernée par le présent appel d'offre.
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Les attestations d'assurances, responsabilités civiles et professionnelles en cours de validité

NOTA : si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de dix jours.

Pièces exigées pour le jugement de l'offre :

- L'acte d'engagement : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le détail estimatif
- Une note méthodologique contenant :
 - L'analyse de l'opération, de ses enjeux et ses objectifs
 - Une analyse méthodologique conduisant à une organisation des prestations à réaliser

- Une note décrivant l'organisation de l'équipe qui se consacrera au projet mettant en exergue les compétences requises, les moyens mis en œuvre, l'adéquation des moyens humains et techniques proposés pour réaliser le projet
- Un projet de calendrier décrivant les différentes phases de réalisation de l'opération

5. Sélection des candidatures et jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 55, 59, 60 et 62 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères relatifs à la candidature sont :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles
- Visite du site attestée **pour le lot 1 uniquement**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont :

- **Moyens, références et perception de la mission (note (Nm) sur 100 avec un taux de pondération de 60 %) :**
 - **Moyens et références** : le maître de l'ouvrage apprécie la qualité des points suivants :
 - moyens humains affectés à la mission (*note/15*)
 - organisation de la cellule de projet en lien avec le maître de l'ouvrage (*note/10*)
 - moyens matériels et logiciels affectés à la mission (*note/15*)
 - Réalisation de missions similaires (*note/10*)
 - **réponse aux besoins** : le maître de l'ouvrage juge la pertinence des propositions faites en réponse au programme de l'opération, ses objectifs et ses contraintes, en appréciant la qualité des points suivants :
 - perception de l'opération au travers de la reformulation des objectifs du programme (*note/15*)
 - méthode de travail pour mener à bien la mission en réponse aux contraintes et échéances du programme et à l'organisation du maître d'ouvrage (*note/15*)
 - présentation de la méthodologie (*note/10*)
 - description des différentes phases d'étude (*note/10*)
- **Prix de la prestation (*en euros*) (note (Np) sur 100 avec un taux de pondération de 40 %)**

Note = 200 x prix le plus bas / (prix le plus bas + prix de l'offre)

Toute offre considérée comme anormalement basse et après demande de justification auprès du candidat jugée non satisfaisante sera rejetée.

La note finale est obtenue par la formule : $N = 0,6Nm + 0,4Np$

6. Audition des candidats et demande de pièces manquantes

Le maître d'ouvrage se réserve le droit de convoquer pour une audition un, plusieurs ou tous les candidats après l'analyse des offres afin de leur demander de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

Le maître d'ouvrage se réserve également le droit de demander à un ou plusieurs candidats de compléter son dossier en cas de pièce manquante.

7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

7.1. Date limite de réception des offres

La date limite de réception des offres pour tous les lots est fixée au 23 mars 2017 à 15h00. Toute offre parvenue après ce délai sera rejetée.

7.2. Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT

Offre pour :

**PROJET DE CREATION D'UN CENTRE D'INTERPRETATION ET DE SENSIBILISATION AUX
CHANGEMENTS CLIMATIQUES A L'OBSERVATOIRE DE L'AIGOUAL**

Lot n°

NE PAS OUVRIR

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe ou deux enveloppes (une par lot) si le candidat répond aux deux lots, les pièces définies dans le présent document et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CEVENNES TERRES SOLIDAIRES
L'ESPÉROU
30570 VALLERAUGUE**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

7.3. Transmission électronique

Les candidats ont la possibilité de déposer leur offre de manière dématérialisée sur la plateforme dédiée disponible sur le site Internet de « Marché OnLine » (www.marchesonline.com).

Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support papier. Cette copie est transmise sous plis scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde » ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants ;

- Le format utilisé pour les archives sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit 7-zip version 9.20 (x64)
- Le format de fichier utilisé pour les documents PDF sera compatible et lisible avec le logiciel gratuit Adobe Acrobat Reader.
- Le format de fichier utilisé pour les documents bureautiques (texte, tableurs, présentation, images) sera compatible et lisible avec Microsoft Office 2003 standard Edition

Pour tout autre format de fichier, les documents seront remis au format PDF, compatible et lisible avec l'outil listé ci-dessus. A défaut, les documents transmis ne seront pas acceptés et l'offre sera évincée.

Les polices de caractère utilisées dans les documents seront libres de droit et livrées avec les documents.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

8. Renseignements complémentaires

8.1. Demande de renseignements techniques et administratifs

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite sous forme de mail auprès de Benoit MARTIN à l'adresse suivante : b.martin@cac-ts.fr.

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré un dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.